

LE LITIGE DE L'ALASKA

Qui, des Etats-Unis ou du Canada, aura la grosse part?

Lorsque, en 1867, la Russie vendit aux Etats-Unis le territoire de l'Alaska, la puissance acquérante assumait les obligations imposées à la Russie par le traité anglo-russe de 1825, qui avait déterminé la frontière entre le territoire russe et les possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Pour la presqu'île de l'Alaska, cette délimitation était très simple, la frontière étant formée par une ligne droite imaginaire suivant 141° longitude ouest (Greenwich). Mais l'Alaska déborde vers le sud-est la presqu'île proprement dite.

Le traité anglo-russe de 1825 avait stipulé que cette bande de terre aurait pour limite, soit la chaîne de montagnes qui borde la côte, quand elle n'en serait pas distante de plus de 30 milles, soit une ligne suivant la côte à une distance de 30 milles.

Quand fut signé ce traité, les régions délimitées paraissaient si insignifiantes, qu'on n'avait pas cru devoir préciser davantage. Mais, à mesure que ces contrées se développèrent, et surtout lorsqu'on y trouva des mines d'or, un litige s'éleva.

Voici en quoi il consiste. On sait que la partie de la côte américaine comprise entre l'île de Vancouver et le détroit de Behring est excessivement tourmentée, bordée d'îles nombreuses et coupée de fjords. Il s'agit donc de savoir, pour cette portion de la côte, si la ligne frontière prévue par le traité de 1825, distante de 30 milles de la côte, doit suivre la direction générale de cette côte ou bien toutes ses sinuosités. Le Canada, et avec lui l'Angleterre, tiennent pour la première interprétation; les Etats-Unis, pour la seconde; suivant la thèse adoptée, le résultat serait très différent.

La deuxième thèse donne aux Etats-Unis une étendue plus considérable de territoire; elle ferme aussi aux Anglo-Canadiens l'accès de la mer. Supposons, en effet, qu'un fjord pénètre à l'intérieur à une profondeur de plus de 30 milles; d'après la thèse anglo-canadienne, la partie inférieure de ce fjord, sur ses 30 derniers milles, appartiendrait seule aux Etats-Unis, tandis que sa partie supérieure appartiendrait aux Anglo-Canadiens, qui auraient ainsi accès vers la mer. D'après la thèse américaine, c'est tout le pourtour du fjord qui appartiendrait aux Etats-Unis, jusqu'à une distance de 30 milles au delà de son sommet.

Après bien des pourparlers, une commission de six membres, dont trois Anglais et trois Américains, vient, comme on sait, d'être constituée pour statuer sur le litige, quitte à recourir à l'arbitrage en cas de partage égal des voix,

LA DISPARITION DES HOMARDS

Les homards suivent le déplorable exemple que leur ont donné les sardines. Ils disparaissent à leur tour des côtes de la Bretagne, et la détresse des pêcheurs du nord du Finistère, d'après les "Nouvelles Illustrées", n'est guère moins effrayante que celle de leurs frères du sud. Peut-être même sont-ils plus à plaindre, car ils n'ont pas comme eux l'espérance de n'être éprouvés que par un fléau passager.

Quand les sardines s'en vont, ce n'est pas sans esprit de retour. L'expérience nous apprend que si le plus capricieux des poissons modifie parfois l'itinéraire de ses migrations annuelles il ne tarde pas à reprendre l'ancien trajet consacré par des habitudes séculaires.

Lorsque les homards au contraire disparaissent, c'est qu'ils sont morts. Ils n'ont pas des nageoires qui leur permettent d'entreprendre des voyages au long cours, ils ne peuvent guère trouver que sur les côtes les crabes et les moules dont ils se nourrissent. S'ils deviennent chaque jour plus rares, c'est qu'ils ont rencontré dans la bataille pour la vie un adversaire auquel ils ne peuvent résister.

A première vue, cette conjecture peut paraître assez invraisemblable. Le homard est une des merveilles de la création. On aurait de la peine à découvrir sur le globe un être qui soit mieux préparé pour la lutte. Ses deux pattes de devant détournées de leur destination sont des armes redoutables. L'une ressemble à une paire de ciseaux dont les lames sont faites comme des dents de scie, l'autre plus massive est un appareil à broyer, une sorte de tenaille à plusieurs crans dont l'ouverture varie suivant l'épaisseur de l'objet à saisir. La cuirasse qui protège ce guerrier est plus admirable encore que ses armes offensives. Il est impossible d'imaginer une armure de toutes pièces plus solide, plus commode et plus ingénieusement articulée. Les muscles qui unissent les anneaux dont elle est formée se contractent avec une telle vigueur qu'ils peuvent produire, dans le cas où un brusque mouvement de retraite est nécessaire, des bonds en arrière de 8 mètres.

Un jour est venu où le plus invincible des crustacés s'est trouvé aux prises avec des légions de pieuvres. Les ciseaux et les tenailles du homard n'ont pu mordre sur la peau visqueuse du monstre marin, dont les tentacules s'introduisaient dans ses chairs vives à travers les articulations de sa cuirasse et ne lâchaient prise que quand il était mort.

Peut-être que les hommes en déclarant aux pieuvres une guerre d'extermination sauveraient d'une destruction inévitable et prochaine le petit nombre de homards des côtes septentrionales de la Bretagne,

qui ont jusqu'à présent échappé au fléau. Mais en admettant que cette guerre coûteuse et difficile soit entreprise et menée à bonne fin, de longues années s'écouleraient encore avant que les pêcheries du nord du Finistère retrouvent leur ancienne prospérité. Le nombre des oeufs pondus tous les ans par chaque homard femelle varie, dit-on, de deux mille à douze mille; mais, dans les conditions les plus favorables, il ne naîtrait pas plus de mille petits, et sur ce nombre trois ou quatre à peine arriveraient à leur complet développement. Cet énorme déchet provient en partie des transformations que la larve sortie de l'oeuf subit avant de prendre sa forme définitive, mais il doit être surtout attribué aux instincts de guerre civile qui se manifestent chez les petits homards dès qu'ils se sentent assez robustes pour se détacher des nageoires de leur mère. Les plus forts mangent les plus faibles. En avançant en âge, le roi des crustacés ne renonce pas aux goûts déplorables de sa première enfance. Les vieux dévorent les jeunes, et il n'est pas rare pendant les périodes de famine que les mâles mangent les femelles! Genre de cannibalisme à peu près unique dans la création! Si le homard ne fournissait pas à toute une population de vaillants et laborieux pêcheurs le principal moyen de gagner leur vie, et s'il n'était pas en même temps pour l'art culinaire une ressource universellement appréciée, ce monstre, dont l'existence n'est qu'une longue série de crimes, ne mériterait pas la sollicitude que le genre humain manifeste pour lui.

LES SARDINES AMERICAINES

On lit dans le "Bulletin mensuel de la chambre de commerce française de New-York":

"Dans un rapport du consul des Etats-Unis à Vancouver, daté du 28 novembre, il est dit "qu'un Américain visitant le détroit de Puget, il y a trois ans, fut étonné du nombre extraordinaire de petits poissons qu'on trouvait à cet endroit et que les habitants qualifiaient de sardines. Il fit venir un expert et mit en boîtes une certaine quantité de ces poissons. Le succès fut tel qu'il établit une usine à Port Townsend, dont la production en 1901, la première année, s'éleva à 60.000 boîtes. On évalue celle de 1902 à 175.000. On prétend que la qualité est supérieure à celle des sardines de l'Atlantique et égale au produit importé.

"Il est question de bâtir une usine beaucoup plus importante, le même poisson se trouvant en abondance dans le détroit, près de la ville. Le droit sur l'huile de coton ayant été supprimé par le gouvernement canadien, les sardines peuvent être préparées à aussi bon compte qu'au détroit de Puget, et on en trou-